

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.190**

**Rapport sur la situation en matière de développement durable de GrandAngoulême**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 43

Nombre de pouvoirs: 21

Nombre d'excusés: 11

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Maud FOURRIER à Séverine CHEMINADE, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Jacky BONNET,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Annie MARC, Charlène MESNARD, Martine PINVILLE, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**N°2025.12.190**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE GRANDANGOULEME**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier :

Ambition :

Enjeux : []

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 16 : Evaluation des politiques publiques



Contribution à la démarche de concertation menée dans le cadre de Cartéclima!

[www.codevgrandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/12/Avis-mobilite.pdf](http://www.codevgrandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/12/Avis-mobilite.pdf)



Développer une politique des mobilités équitable, socialement juste et écologiquement efficace, sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême

Avis sur le schéma des mobilités « Il faut que ça bouge maintenant ! »

[www.codevgrandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/12/Avis-mobilite.pdf](http://www.codevgrandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/12/Avis-mobilite.pdf)



Pour élaborer une stratégie partagée sur l'offre de soins, les évolutions de l'organisation de la santé et les questions de santé environnementale

Avis « La santé : une priorité pour les habitants et pour l'attractivité »

<http://www.codevgrandangouleme.fr/wp-content/uploads/2018/04/SANTE.pdf>

Par application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2", GrandAngoulême présente à l'occasion du débat d'orientations budgétaires un état des lieux de la situation interne et territoriale des actions menées pendant l'année écoulée en matière de développement durable.

Le rapport développement durable 2025 annexé à la délibération présente, est un rapport renouvelé et densifié par rapport aux années précédentes. Il a pour but d'offrir, pour l'année 2025 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025\_12\_190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- une vision d'ensemble mais non exhaustive des contributions des politiques publiques aux 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :
  - la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
  - la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
  - l'épanouissement de tous les êtres humains
  - la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
  - les modes de production et de consommation responsables
- des indicateurs de suivi sur plusieurs années afin de pouvoir objectiver les résultats ;
- l'analyse des délibérations au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), prises du 1<sup>er</sup> janvier au 16 octobre 2025 en raison de l'avancement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour cause d'année électorale.

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D 2311-15 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport 2025 sur la situation de GrandAngoulême en matière de développement durable.

<b>Pour : 64</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

# Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable - Année 2025



# Sommaire

Introduction.....	P. 3
Bilan des actions internes.....	P. 4
Contributions des politiques publiques aux 5 finalités du développement durable :	
• Finalité 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.....	P. 10
• Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	P. 19
• Finalité 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains.....	P. 26
• Finalité 4 : La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.....	P. 33
• Finalité 5 : Des modes de production et de consommation responsables.....	P. 38
Objectifs de Développement Durable dans les délibérations de GrandAngoulême.....	P. 45

# Introduction

**Le rapport annuel de développement durable est un exercice obligatoire pour les Intercommunalités regroupant plus de 50 000 habitants** (Article L2311-1-1 du CGCT) : « préalablement aux débats sur le projet de budget, le [président] présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. »

Le présent rapport est construit autour des **5 finalités du développement durable** mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- les modes de production et de consommation responsables

**Le rapport de développement durable 2025 est un rapport renouvelé et densifié par rapport aux années précédentes.** Il a été réalisé dans un temps court et sur des données partielles pour cause d'année électorale. Il a pour but d'offrir, pour l'année 2025 :

- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
- une vision d'ensemble mais non exhaustive des contributions des politiques publiques aux 5 finalités du développement durable
- des indicateurs de suivi sur plusieurs années afin de pouvoir objectiver les résultats.

## Bilan des actions internes

- Climat et énergie
- Vie au travail

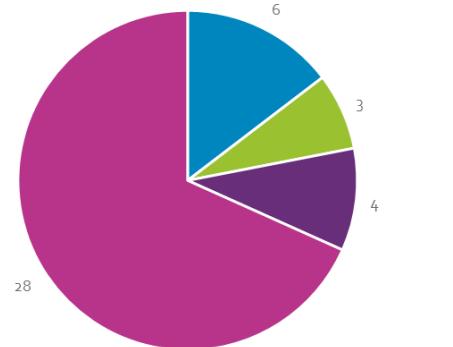
# GrandAngoulême - Bilan des actions internes - Climat et énergie

## Bilan Gaz à effet de serre (BEGES) et Plan de Transition

GrandAngoulême se fixe un objectif de baisse de ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) de 35% entre 2021 et 2030, cohérent avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Le plan de transition 2023-2025 composé de 41 actions vise une baisse de 16 % des émissions de GES en 2025 par rapport à 2021. La figure ci-contre présente le niveau de réalisation de ce plan de transition.

Le nouveau bilan des gaz à effet de serre programmé en 2026 permettra de voir si l'EPCI se situe sur la bonne trajectoire de réduction de ses émissions.

Niveau de réalisation du Plan de transition 2023-2025



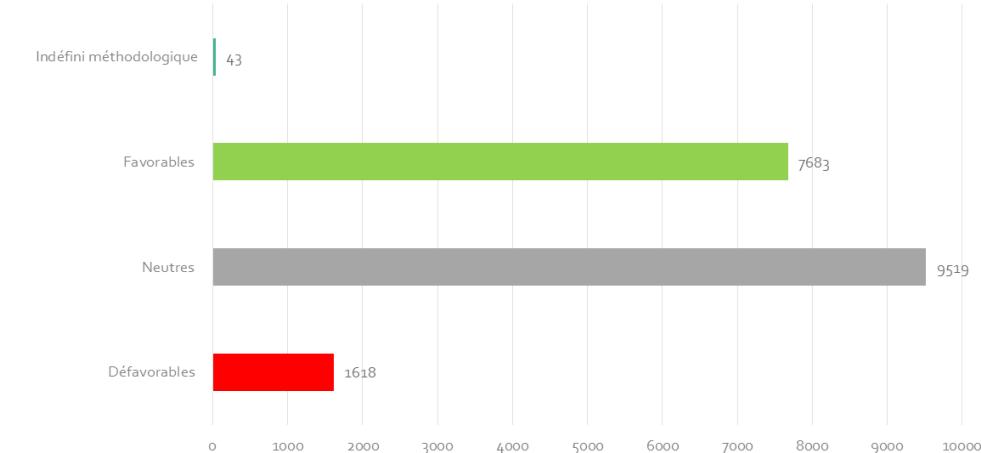
- Actions en cours
- Actions non réalisées
- Infos manquantes

## Annexe du Compte financier unique - « Impact du budget pour la transition écologique »

GrandAngoulême a analysé l'impact de ses dépenses d'investissement sur le climat pour l'exercice budgétaire 2024. L'analyse environnementale a porté sur 18 865 439 €, correspondant aux natures précisées dans le décret n°2024-707 du 16 juillet 2024, dont :

- 1 618 k€ sont défavorables soit 8.6%
- 9 519 k€ sont neutres soit 50.5%
- 7 683 k€ sont favorables soit 40.7%
- 43 k€ relèvent d'indéfini méthodologique soit 0.2%

Cotation des dépenses d'investissement de GrandAngoulême au regard de l'atténuation du changement climatique (en k€, 2024)



# Bilan des actions internes - Climat et énergie

## Consommations énergétiques et gaz à effet de serre

Le plan de transition 2023-2025 identifie 17 actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie de l'EPCI dont 13 ont été réalisées (voir liste ci-dessous). La mise en œuvre de ces actions a entraîné une baisse des consommations de gaz et d'électricité de 20% (voir tableau ci-dessous). Le remplacement de la chaudière gaz de Nautilus reste à réaliser, avec à la clé une réduction de 90 % des consommations de gaz sur ce site.

### Actions « Energie » du Plan de transition 2023-2025 réalisées

Nautilus : Changement des groupes froids de la patinoire  
 Nautilus : renouvellement de l'éclairage  
 Mise en oeuvre « VRV » sur l'Espace CARAT (volume de réfrigérant variable)  
 Remplacement de la chaudière sur Krysalide  
 Schéma Directeur Energie patrimonial  
 Plan de sobriété interne  
 Réduction de l'éclairage public et mise en place de LED  
 Installation d'une chaudière à granulés de bois au centre équestre de La Couronne  
 Etude du potentiel PV sur les ouvrages exploitées par la SEMEA  
 Elaboration d'un schéma directeur de l'eau  
 Création d'un poste de référent énergie pour la régie assainissement  
 Plan d'actions de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement  
 Stratégie d'alimentation en eau à partir de ressources moins énergivores  
 Diagnostic énergie des infrastructures AEP gérées par la SEMEA

### Evolution des consommations énergétiques 2022-2024 et gain GES

	Gaz (Gwh)	Électricité hors Assainissement (Gwh)	Total (Gwh)
Consommation 2022	6	6	12
Consommation 2024	4,5	5,2	9,7
Variation 2022-2024	-25%	-13%	-20%
Estimation gain GES	360 tonnes	41.5 tonnes	

\*Facteur émission gaz naturel mix moyen 2022 : 0,24 CO2 eq / kwh PCI, Base Carbone de l'ADEME

\*\* Facteur émission électricité mix moyen 2024 : 0,0519 kg éq. CO2/kWh, Base Carbone de l'ADEME

# Bilan des actions internes - Climat et énergie

## Verdissement de la Flotte de véhicules de GrandAngoulême

La CA gère une flotte constituée de 152 voitures particulières et utilitaires légers, de 123 bus et de 55 poids lourds dont le verdissement est en cours (année 2024). En raison du poids du poste transport dans ses émissions de gaz à effet de serre, GrandAngoulême mise sur l'accroissement du nombre de véhicules à faibles ou très faibles émissions dans sa flotte ainsi que sur le remplacement du gazole par un biocarburant fabriqué à partir d'huiles végétales hydrotraitées (HVO)\* depuis septembre 2024 pour les voitures particulières, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds.

### Renouvellement des bus

La proportion minimale d'autobus à faibles émissions acquis pour une année calendaire s'établit à 50 % jusqu'au 31 décembre 2024 et à 100 % à compter du 1er janvier 2025. Un plan sur cinq ans est en cours pour faire face au vieillissement du parc d'autobus et lisser les acquisitions dans le temps.

#### Renouvellements des bus depuis 2022

2022	7 bus diesel standard EURO VI
2023	2 navettes électriques
	1 bus diesel d'occasion EURO VI
2024	Pas d'acquisition
2025	8 bus électriques + 1 bus articulé électrique

### Renouvellement des véhicules légers

Pour l'année 2024, 67% de véhicules à faibles émissions (VFE) ont été acquis sur le total de véhicules légers renouvelés. L'ensemble du parc est composé de 19% de VFE / VTFE (véhicule à très faible émissions).

#### Renouvellements VL depuis 2022

	Nbre VL renouvelés	Types	% VFE ou VTFE des renouvellements
2022	3	1 therm 2 élect	67%
2023	14	5 therm 9 élect	64%
2024	9	3 therm 1 Hyb 5 élect	67%

### Renouvellement des Poids lourds

La proportion minimale de véhicules à faibles émissions de transport de marchandises qui sont acquis s'établit pour une année calendaire à :

- 10 % du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2025
- 15 % à compter du 1er janvier 2026

#### Renouvellements PL depuis 2022

	Nbre PL renouvelés	Types	% VFE ou VTFE des renouvellements
2022	2	2 Therm	0%
2023	1	1 Therm	0%
2024	1	1 Therm	0%
2025	3	3 élect	100%

\* Le fournisseur de HVO de GrandAngoulême garantie que 70% des combustibles industriels livrés sont certifiés ISCC-EU ou ISCC Plus. Le label ISCC-EU est l'un des plus utilisés en Europe pour assurer la durabilité des biocarburants, dont le HVO. C'est un schéma de certification volontaire reconnu par la Commission européenne dans le cadre de la directive RED II (Renewable Energy Directive).

# Bilan des actions internes - Climat et énergie

## Mobilité des agents

Le plan de transition 2023-2025 identifie 3 leviers pour réduire les émissions de GES liées à la mobilité des agents pour un gain GES attendu de 280 tCO2 par an à horizon 2030 : Poursuite du Plan de mobilité employeur, Poursuite du télétravail, Accompagnement des changements de pratiques pour les déplacements domicile travail.

Les actions mises en œuvre (création d'un service conseil en mobilité en charge du pilotage et de l'animation du Plan de mobilité Employeur, augmentation des accords de télétravail, développement de la flotte de vélos, mise en place d'une application de covoiturage, animations, forfait mobilité durable...) ont permis :

- Une évolution des parts modales pour les déplacements domicile-travail : **le bus et le vélo progressent par rapport à la voiture solo**, selon l'Enquête mobilité réalisée auprès des agents en 2024 par rapport à 2020, date de la précédente enquête.
- **L'obtention en 2025 du Label Employeur Pro Vélo niveau Or** pour 4 sites : le siège, Nautilus Centre Aquatique Patinoire, L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême et Frégeneuil. Cette distinction met en avant les employeurs privés, publics et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo.



### Les parts modales de déplacement :



# Bilan des actions internes – Vie au travail

## Bilan 2025 de la Charte de management et de fonctionnement

### Synthèse des actions engagées

10 ACTIONS REALISEES 

22 ACTIONS EN COURS 

22 ACTIONS A LANCER 



Reprise de la livraison de paniers de légumes bio produits par l'ARU le jeudi au siège de l'agglo



### Programme EVEILS

- Un parcours de sensibilisation à la transition écologique pour les agents : 5 ateliers interactifs entre janvier et octobre 2025 animés par l'agence Koncilio
- 12 agents de GrandAngoulême et 10 agents des communes, issus de services variés et de toutes catégories : Assainissement, Alpha, Nautilus, Rh, Habitat, Cofinancement, Enfance Jeunesse, Energie, Espaces Publics, Espaces Verts, Petite enfance, Atelier Mécanique...
- Un programme de recherche national pour évaluer les retombées du parcours : les agents sont amenés à remplir des questionnaires avant et après les ateliers, puis quelques mois après la fin de la formation.

### EVEILS : Prise de conscience collective

Depuis le 16 janvier 2025, 12 de nos collègues se sont portés volontaires pour participer au programme EVEILS. Diane Guillemot et Etienne Lancereau témoignent.



De droite à gauche : Agnès Gouray, Thomas Brunet, Diane Guillemot, Etienne Lancereau, Jean-Marie Baron et Eric Soulan.

EVEIL c'est une formation interactive menée par Koncilio, une société de conseil et d'accompagnement des collectivités sur les sujets environnementaux.

Ces ateliers visent à initier une prise de conscience ludique et collaborative sur la transition écologique. Dans le cadre de cette étude, nos 12 collègues se réunissent en groupe de travail sur 6 demi-journées.

Ils aborderont des sujets variés tels que la biodiversité, le climat, la réduction des déchets ou encore la mobilité.

**DIANE GUILLEMOT**  
Agent du patrimoine - monde « créer »  
Médiathèque l'Alpha

« Ça nous permet d'avoir des arguments scientifiques et vérifiés qui restent en tête. On peut donc relayer l'info de manière fiable autour de nous. »

« Je retiens surtout le côté humain. On ne se rend pas toujours compte de ce que vivent les collègues dans leur travail. »



**ÉTIENNE LANCEREAU**  
Chargé de mission coordination communautaire  
Service Enfance Jeunesse

« Partager les séances entre collègues est toujours très intéressant. »

« Les sujets sont abordés simplement sans jugement, de façon bienveillante. »

« Le passage à l'action doit se faire de façon professionnelle mais aussi personnelle. »

# Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## Contributions des politiques publiques

- Planification énergétique et climatique
- Rénovation énergétique de l'habitat
- Mobilités durables
- Energies renouvelables

## Planification énergétique et climatique

### Entrée en vigueur du SCOT-AEC

Après plus de 3 ans de travail, l'année 2025 a été marquée par l'**entrée en vigueur du SCOT valant Plan Climat Air Énergie Territorial** approuvé à l'unanimité en Conseil Communautaire le 2 juillet 2025. Le Plan Climat fixe des objectifs stratégiques à 2030 et à 2050 pour le territoire et un plan d'actions sur 6 ans pour les atteindre.

#### Nos grands objectifs communs (1)



##### Miser sur la sobriété énergétique :

**-30% en 2030 et -50% en 2050** de consommation d'énergie par rapport à 2010



##### Se réapproprier la production d'énergie :

**34% en 2030 et 94% en 2050** de nos besoins énergétiques couverts par les énergies renouvelables



##### Faire de la nature notre meilleure alliée

pour **absorber plus de carbone** et nous adapter au changement climatique.

À savoir : Le territoire présente un important stock de carbone, particulièrement dans les forêts de feuillus, qui jouent un rôle dans la séquestration du carbone.



##### Accompagner la transition culturelle

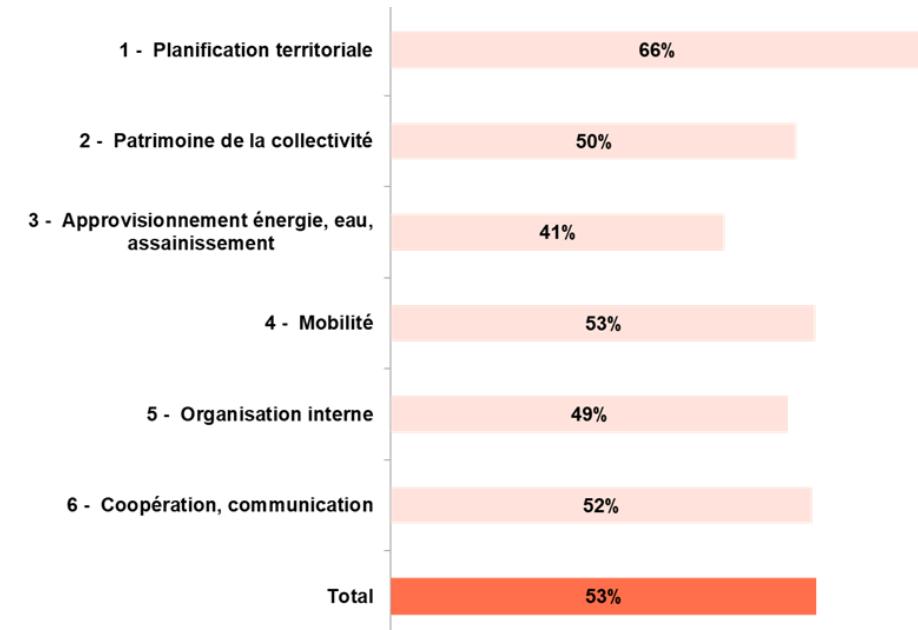
vers un monde **neutre en carbone**

Objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial

### Programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME

En 2025, GrandAngoulême s'est également engagée dans le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME (TETE) afin de :

- Mettre en place un processus d'amélioration continue,
  - Faire reconnaître la qualité de sa politique Climat-Air-Energie.
- Aussi, après la réalisation d'un état des lieux détaillé des actions menées dans le périmètre de ses compétences, **GrandAngoulême a obtenu une note de 53%** (voir graphique ci-dessous), ce qui lui permet de candidater au **niveau 3 étoiles du Label Territoire Engagé Transition Écologique**.



Résultats de l'état des lieux TETE par axe

## Rénovation énergétique de l'habitat

### Evaluation du PLH à mi-parcours approuvée en 2025

- 304 logements publics réhabilités (hors ORU) soit 81% de l'objectif total.
- Enveloppe complémentaire de 1,1 M€ pour réhabiliter 300 logements supplémentaires en quartiers prioritaires (hors maquette ANRU)
- 40 logements réhabilités et conventionnés avec l'Anah en centralité dans le parc privé.

### Rénovation du parc public

Dans le cadre de l'évaluation du PLH à mi-parcours, une enveloppe de 900 000 € a été débloquée par GrandAngoulême pour soutenir la réhabilitation de 281 logements supplémentaires sur les années 2025 et 2026. Les travaux doivent notamment porter sur la rénovation énergétique du parc, avec un soutien aux logements avec label BBC.

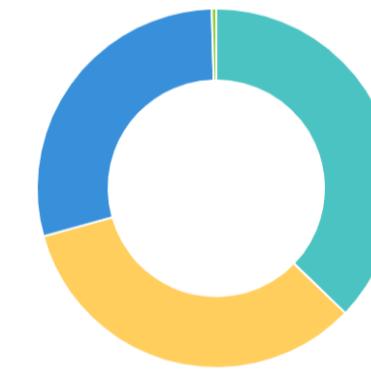
### Rénovation du parc privé

Des moyens accrus pour GrandAngoulême Habitat en 2024/2025

- Une équipe renforcée
- Un nouvel espace depuis fin 2024
- Un agrément Mon Accompagnateur Renov' depuis 2024
- Un site internet dédié lancé en 2025 : [GrandAngoulême Habitat](#)

### CA du Grand Angoulême

#### Répartition de la consommation d'électricité et de gaz par secteur



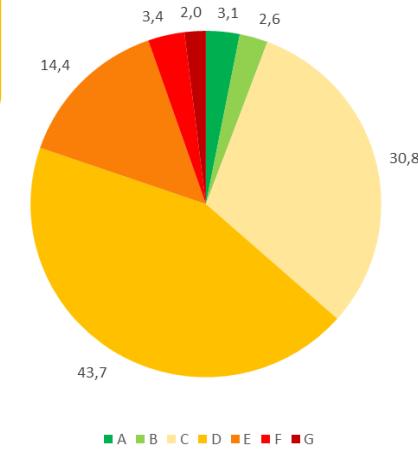
En 2024

	<b>37 %</b>	Résidentiel	+
	<b>34 %</b>	Industrie	+
	<b>29 %</b>	Tertiaire	+
	<b>0 %</b>	Agriculture	+

Source : [Agence ORE](#) – au 31.12.2024  
Périmètre géographique : France y compris Corse/DROM

67% des DPE réalisés correspondent à des étiquettes égales ou inférieures à D

DPE réalisés depuis le 1/07/2021



# Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## Mobilités durables

### Expérimentations de nouvelles solutions de mobilités sur des territoires « Sites Pilotes » depuis septembre 2025 :

#### NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS :

- Möbius express : Dignac / Soyaux Croix blanche
- Möbius périph : Champniers / Ruelle-sur-touvre

#### LIGNE DE COVOITURAGE :

- Möbius Covoit : Dignac-Dirac-Garat / Angoulême

#### BHNS B – DESCENTE A LA DEMANDE LE SOIR :

- Quartier Basseau Grande Garenne/ Angoulême

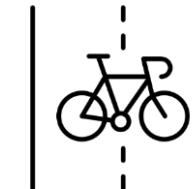
#### AMBASSADEURS DE LA MOBILITÉ DU 13 OCT. AU 14 NOV.

#### Evolution des lignes régulières STGA en 2025 :

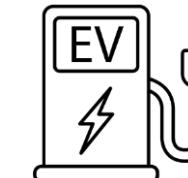
- Création de deux lignes (Nersac à Linars et Voeuil à Ma Campagne)
- Suppression des lignes 25 et 34 faute d'affluence suffisante.

### Politique cyclable

Déploiement du service de location de vélos électriques sur stations sur le territoire avec l'implantation de 57 stations et l'acquisition de 375 vélos supplémentaires (435 au total) pour un montant total estimé à 1,4M€ et une hausse du cout de fonctionnement annuel du service (de 80 à 450k€ HT /an).



174 km d'aménagements cyclables  
(source : Base Nationale des Aménagements Cyclables - 01/01/2025)



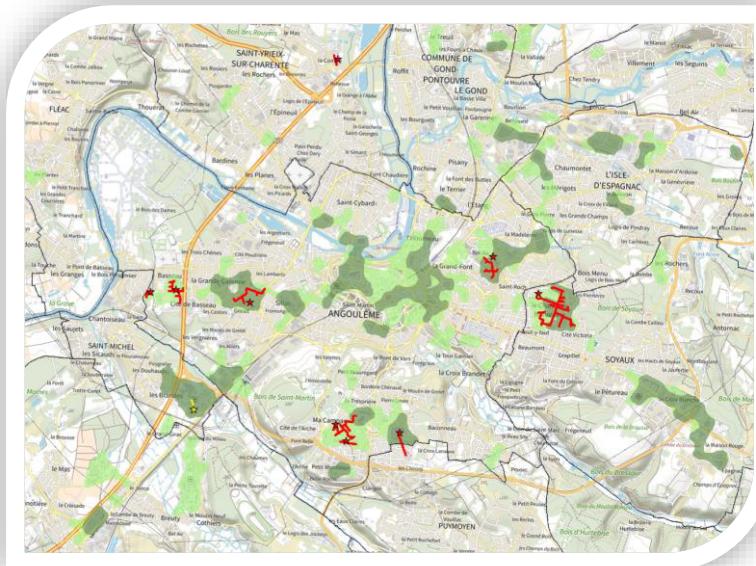
1747 points de charge en 2022 (+ 700 par rapport à 2019)  
(source : Base Nationale des IRVE)

# Butte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## Energies renouvelables

### Planification

- Définition de **zones Npv (photovoltaïque)** dans le **PLUI-M arrêté** sur des secteurs sans enjeux environnementaux ni paysagers.
- Elaboration du **Schéma directeur des réseaux de chaleur**, qui sera finalisé début 2026 et transmis à l'ADEME. La nouvelle direction de l'énergie sera en charge du déploiement opérationnel de ce schéma.



Carte des réseaux de chaleur existants et des zones de besoins

### Partenariat

Evènement le 4 février à Fléac d'officialisation du partenariat entre Enercoop Nouvelle Aquitaine et GrandAngoulême en présence d'une vingtaine de structures locales et collectivités.

### Photovoltaïque

Poursuite du **projet de grappe solaire** pour le développement de petits parcs photovoltaïques au sol sur du foncier public avec Enercoop Nouvelle Aquitaine. Sur les 6 sites retenus, 3 sont/feront l'objet d'une promesse de bail, 3 sont en pause. La production énergétique est destinée en partie à des opérations d'autoconsommation collective.

### Mobilité lourde

Approbation d'une convention de financement de l'ADEME pour une aide à l'acquisition de 10 bus hydrogène d'un montant de 2,580M€ pour 6,470M€ de dépenses prévisionnelles ainsi qu'une convention de partenariat avec **l'écosystème territorial H2 Charente**.

### Eolien

- Abandon du projet éolien citoyen en émergence au nord du territoire suite à la pré-instruction du Ministère des Armées autorisant une hauteur maximale de 40m bout de pale
- Abandon du projet éolien de la Boëme par la société ERG suite à un refus d'autorisation de la préfecture de Charente en date du 16/09/2025.

# Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

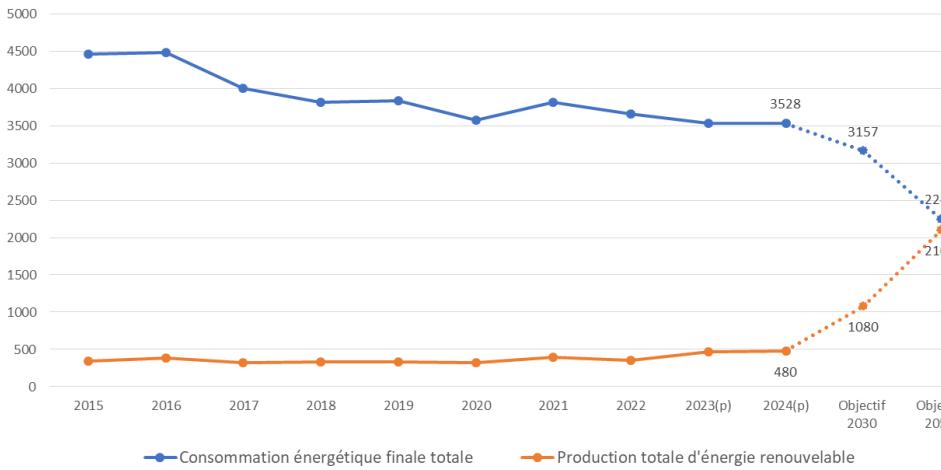
## Indicateurs clés

# Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère - Indicateurs clés

## Consommation et production énergétique du territoire

Entre 2015 et 2024, la tendance est à la baisse de consommation d'énergie sur le territoire de GrandAngoulême (-21%) tandis que la production d'énergie augmente fortement (38,5%). Ces résultats mettent le territoire sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs du SCOT valant Plan Climat Air Energie, malgré des courbes qui stagnent en 2023 et 2024.

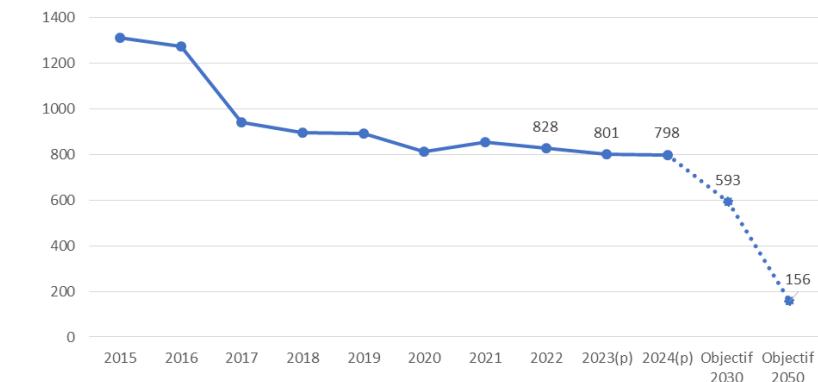
Trajectoires de consommation et de production d'énergie en Gwh  
(Source : AREC)



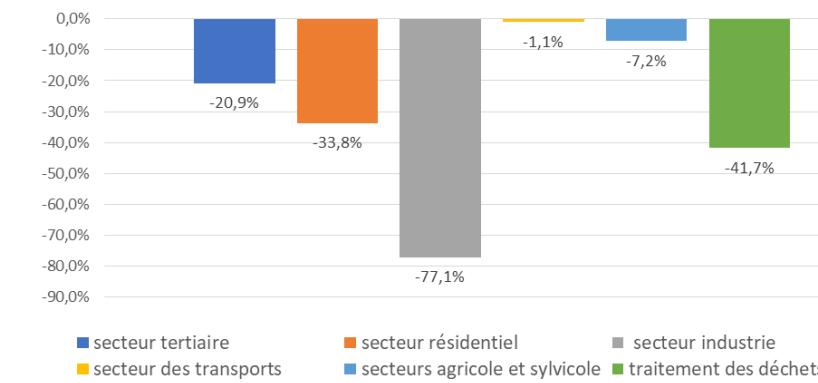
## Emissions de gaz à effet de serre du territoire

Entre 2015 et 2024, les émissions GES du territoire ont reculé de 39%. C'est l'industrie qui a le plus contribué à cette baisse (fermeture de sites) et c'est le secteur des transports qui a le moins contribué à cette baisse (-1,1%).

Evolution des émissions de GES du territoire (Source : AREC)



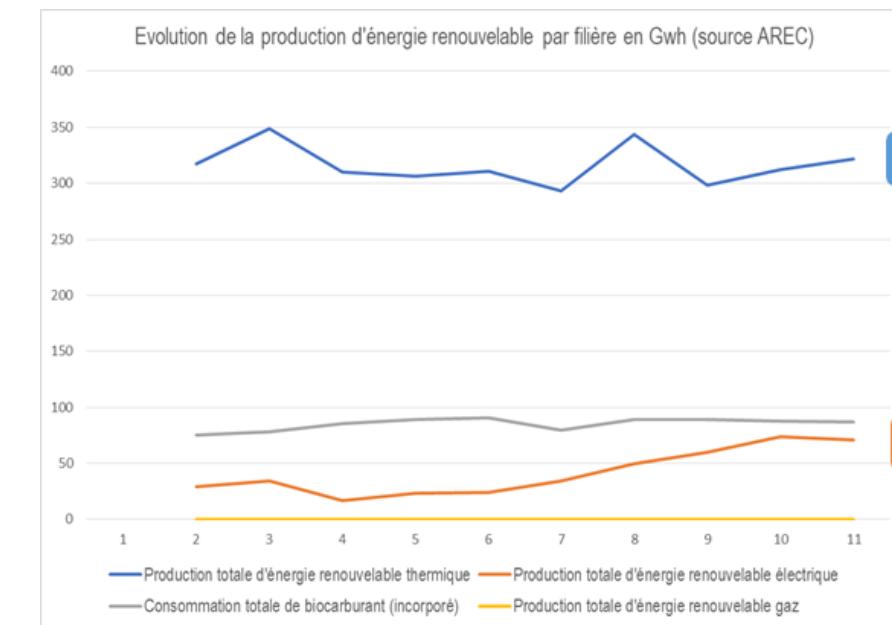
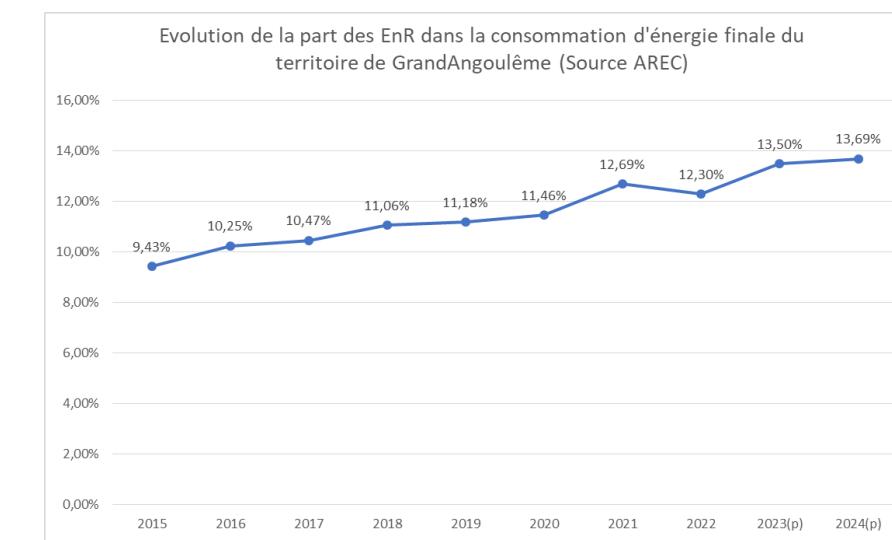
Contribution des secteurs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2024 (source : AREC)



## Energies renouvelables

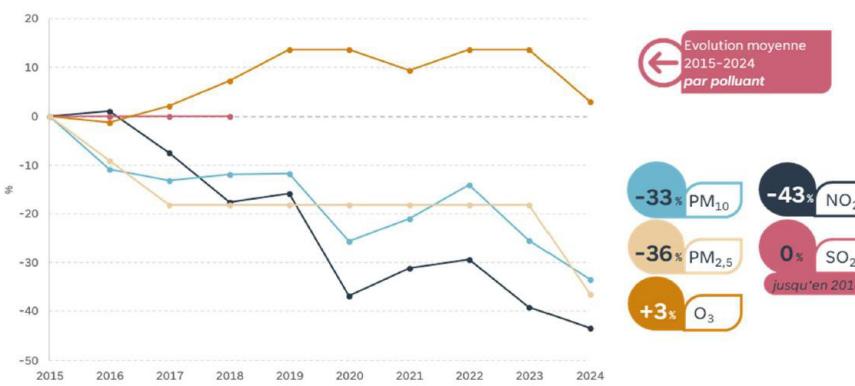
La part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale tend à augmenter pour s'établir à près de 14% en 2024 (Nb : Rapport entre (production de chaleur renouvelable + production d'électricité renouvelable + consommation de biocarburants) et consommation énergétique totale). Cette progression reste lente au regard des objectifs du SCOT valant Plan Climat Air Energie qui vise une couverture d'un tiers des consommations par les EnR d'ici 2030 (hors biocarburants).

Les EnR thermiques sont largement portées par le développement des PAC tandis que le bois recule. La hausse de la production électrique est portée par le photovoltaïque. Le territoire ne produit pas de biogaz.



## Qualité de l'air

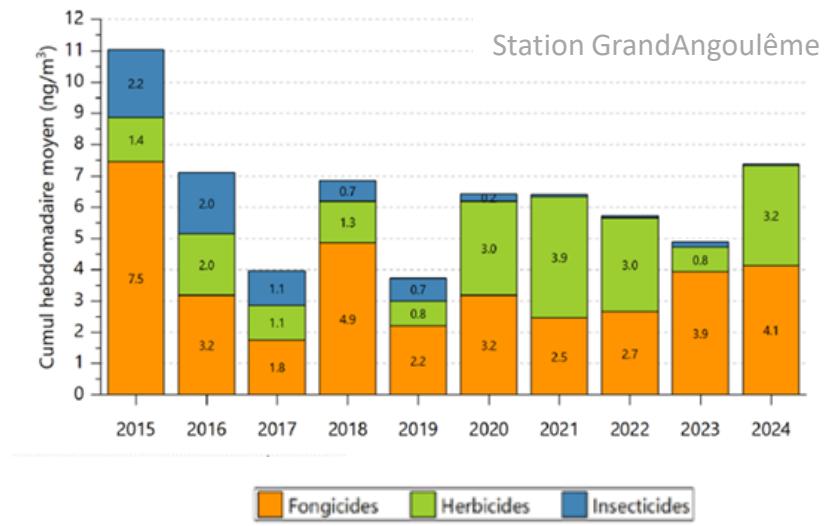
La tendance d'évolution par polluant réglementé est globalement à la baisse.



Molécule	Polluant	Principales sources de la pollution
NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote	Transport routier, agriculture / sylviculture
PM <sub>10</sub>	Particules grossières	Agriculture / sylviculture, résidentiel / tertiaire
PM <sub>5</sub>	Particules fines	Résidentiel / tertiaire
O <sub>3</sub>	Ozone	Sources complexes

## Concentration moyenne annuelle de pesticides dans l'air

Depuis 2015, une station située entre vigne et grandes cultures permet de mesurer la présence et le type de pesticides présents dans l'air.



Type de produit	Usage
Herbicides	Grandes cultures
Fongicides	Viticulture

## Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### Contributions des politiques publiques

- Urbanisme
- Etudes et stratégies
- Actions foncières

## Urbanisme

Le PLUI valant Plan de mobilité a été arrêté le 2 juillet 2025. Dans le respect de la séquence « Eviter - Réduire – Compenser », le **PLUI-M met à jour la Trame verte et bleue du territoire au niveau le plus fin et la conforte dans ses pièces constitutives.**

Il comporte notamment deux OAP dédiées à la protection de la biodiversité : **une OAP bioclimatique** fixant des orientations d'aménagement pour tout projet d'aménagement et de construction et **l'OAP Saint-Cybard** consacrée à la préservation et la restauration de la biodiversité sur le quartier du même nom.

Le ménagement du cycle de l'eau a également guidé l'élaboration des documents par la prise en compte du **ruissellement des eaux pluviales** dans la définition du zonage, la généralisation de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et le versement de secteurs constructibles contenant des **zones humides** en zone naturelle.

Enfin, le Plui-M transcrit les objectifs du SCOT-AEC pour la **réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** vers le Zéro artificialisation nette en 2050. Le Conseil Communautaire de GrandAngoulême délibérera sur l'approbation du PLUi-Mobilité le 5 février 2026.

**1 Mobiliser le foncier disponible existant**

> 61 % du besoin en logements par la mobilisation du foncier existant  
au moins 20 % du besoin pour l'activité économique à travers la reconquête des friches, en s'appuyant sur deux friches emblématiques du territoire : les anciens sites de la SNPE à Angoulême et de Lafarge à la Couronne

**Réduction de 1,4 %**  
de logements vacants par an

**Reconquête des friches**  
pour le développement économique

**Mobilisation des « Dents creuses »**  
(parcelles disponibles au sein de quartiers, bourgs déjà urbanisés)

**2 Réduire la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)**

252 ha plafond de zones à urbaniser, en extension et en densification, sur la période 2025-2034 :

- > 89 ha pour les activités économiques
- > 143 ha pour l'habitat
- > 16,5 ha pour les services et équipements

- soit une **réduction de 51 %** par rapport 2015-2024
- 39 %** de la consommation d'ENAF dédiée à l'habitat au sein des espaces déjà urbanisés

**3 Compenser l'artificialisation, avec un objectif de renaturation de 12 ha sur la période 2025-2034**

Objectifs fonciers du SCOT-AEC et du PLUI-M

Part des surfaces protégées et de trame verte et bleue : 35,4%



# Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

## Etudes et stratégies

### Stratégie Locale pour la préservation des sources de la Touvre 2025-2029

Le 30 septembre 2025, le conseil communautaire a approuvé une stratégie et un programme d'actions visant à garantir une bonne surveillance de la qualité de l'eau de la Touvre, et à encourager les pratiques et activités bénéfiques à la qualité de la ressource. Les 4 axes de travail prioritaires sont :

- 1/ suivre la qualité de l'eau
- 2/ préserver et maintenir l'élevage
- 3/ préserver le bocage et les boisements
- 4/ protéger les zones d'infiltrations immédiates

### Stratégie foncière pour la préservation et la reconquête de la biodiversité

L'étude de stratégie de maîtrise foncière et d'usage pour la préservation et la reconquête de la biodiversité, démarrée fin 2023, a été finalisée et restituée aux élus et aux partenaires le 9 octobre 2025. Elle s'est poursuivie par l'organisation de 3 webinaires pour faire découvrir aux communes différents outils fonciers. Les actions opérationnelles identifiées lors de cette étude seront progressivement mises en œuvre.

### Etude des sols et zones humides

Les sols et les zones humides rendent de nombreux services : richesse de la biodiversité, gestion de l'eau, production de ressources, régulation du climat. Pour mieux les connaître et agir à leur protection, l'agglo a lancé en 2023 un inventaire exhaustif des zones humides doublé d'une étude de caractérisation des sols du territoire. Menés avec le Sybra et Charente Eaux, cette vaste étude s'achèvera fin 2027. En 2025, l'inventaire s'est poursuivi dans plusieurs communes et un marché public a été lancé pour s'adjointre les compétences d'un laboratoire agréé afin de réaliser l'analyse des échantillons de sols du territoire qui seront prélevés par Charente Eaux en 2026 et 2027.



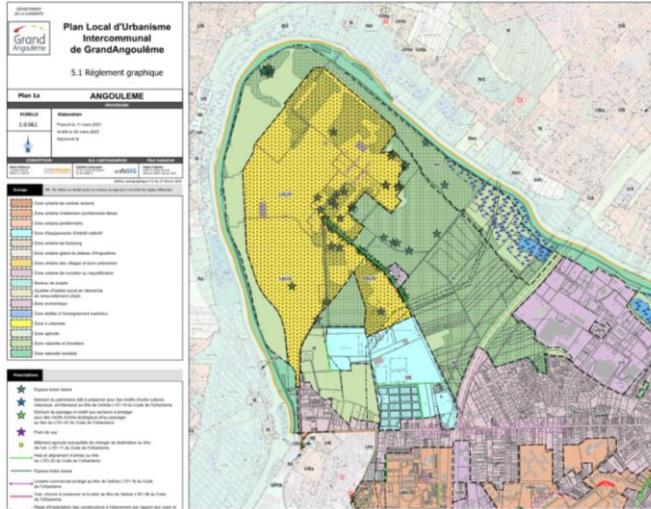
### Règlement d'intervention en faveur de la biodiversité

Pour la 2<sup>nde</sup> année, GrandAngoulême a attribué des aides aux communes afin qu'elles mettent en œuvre des projets de reconquête écologique, de renaturation et de sensibilisation des publics. Le montant d'aide est de 92139 € pour un montant de projets total de 243 489 €.

## Acquisitions foncières

### Acquisition de la SNPE par l'EPF Nouvelle Aquitaine

L'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine a acquis, pour GrandAngoulême, les 177 ha de la SNPE au prix de 6,1 M€. Les espaces naturels du site font l'objet d'une attention particulière : le PLUi-M arrêté classe plus de 100 ha en zones naturelles et protège de nombreux espaces boisés sur les secteurs à urbaniser. En outre, plusieurs rencontres entre partenaires ont eu lieu en 2025 afin de mieux protéger ces espaces naturels tout en les rendant plus accessibles aux habitants à l'avenir. Ces espaces sont notamment désignés par l'agglomération et le Conseil Départemental de la Charente pour devenir un futur Espace Naturel Sensible (ENS).



### Acquisition d'un réservoir de biodiversité

Lors de la séance du 20 novembre, le bureau communautaire a validé l'acquisition d'une parcelle de bois de 48 410 m<sup>2</sup>, mise en vente par un particulier pour un montant de 60000 € (en cours de négociation). Actuellement classé en 2AUp, la maîtrise foncière de ce bois en garantit sa préservation et sa gestion durable, qui peuvent ne pas être assurées par les propriétaires actuels ou futurs.



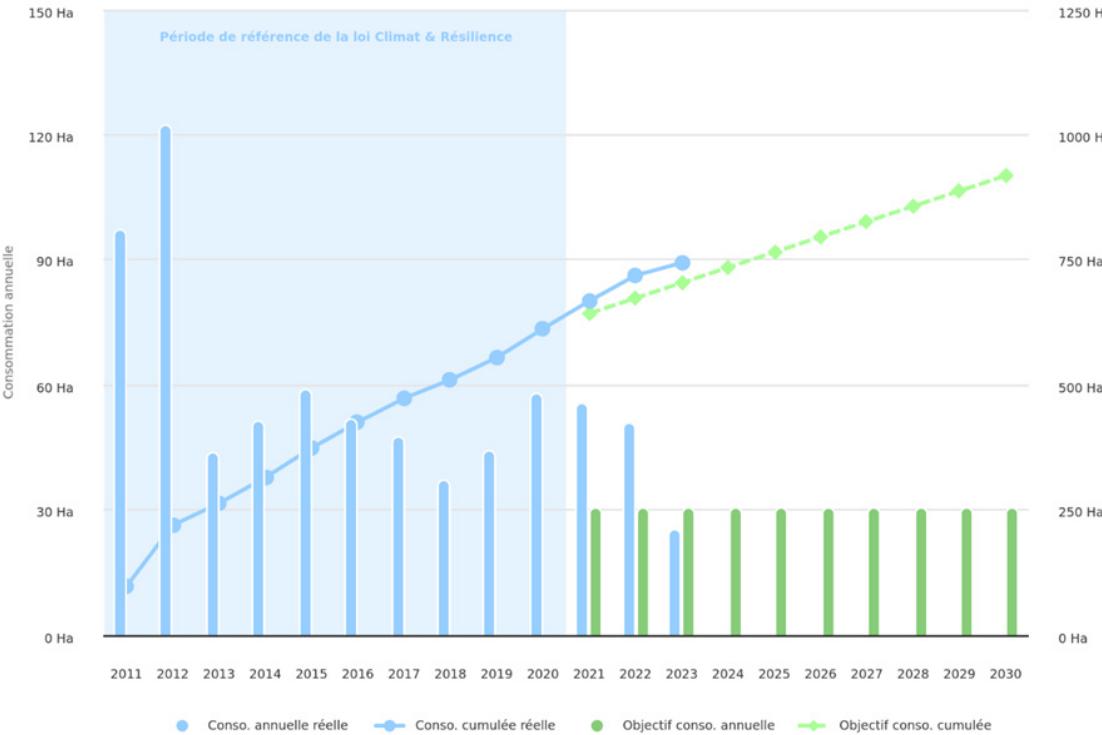
## Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### Indicateurs clés

# Préservation de la biodiversité, des milieux et ressources - Indicateurs clés

## Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Sur le territoire de CA du Grand Angoulême, 612 hectares ont été consommés entre 2011 et 2020 selon les données du Portail National de l'artificialisation. Le graphique ci-dessous montre la trajectoire du territoire par rapport aux objectifs de la loi (réduction de 50 % de la consommation des espaces NAF en 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020).



## Artificialisation

L'artificialisation est comme «l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.» Elle entraîne une perte de biodiversité, réduit la capacité des sols à absorber l'eau et contribue au réchauffement climatique.

- 17,2% du territoire est artificialisé en 2023
- **+ 49 hectares ont été artificialisés entre 2020 et 2023 (donnée OCS GE de l'IGN)**

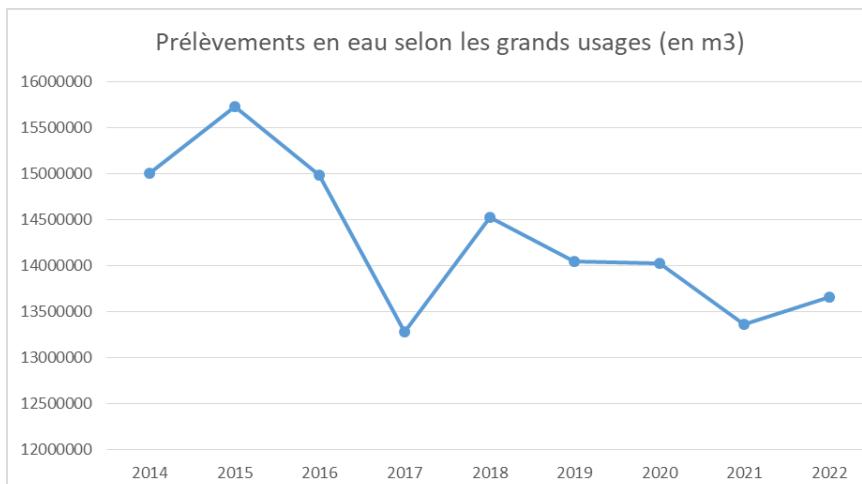
# Préservation de la biodiversité, des milieux et ressources – Indicateurs clés

## Imperméabilisation des sols

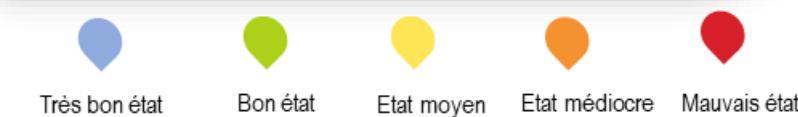
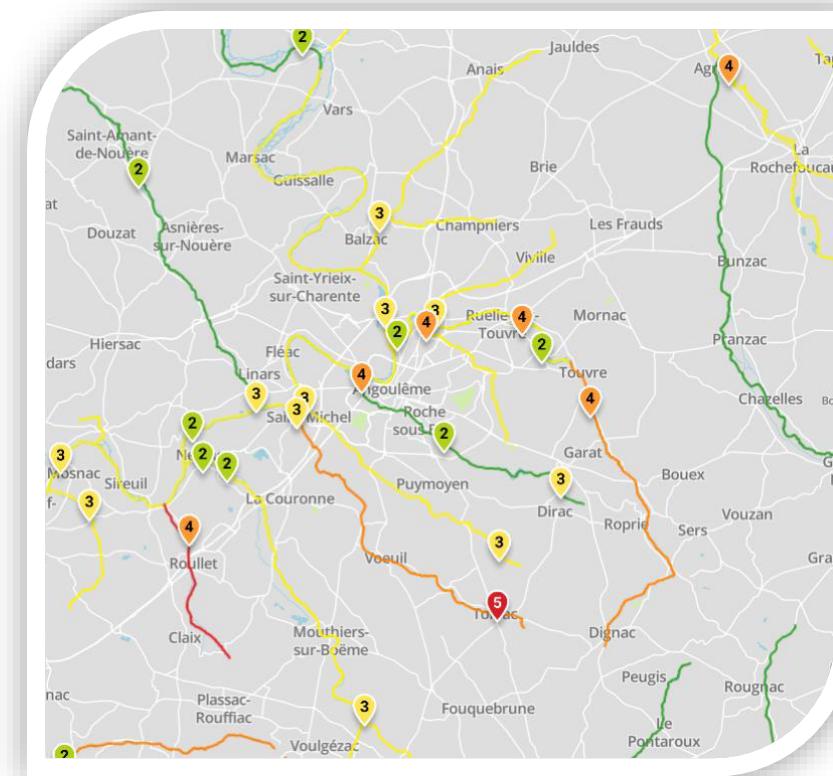
L'imperméabilisation des sols est définie comme des « Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations) ou des Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificial, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles) ».

- 5 191 ha sont imperméables soit 8,05% du territoire en 2023
- **+ 88,8 hectares ont été imperméabilisés entre 2020 et 2023 (donnée OCS GE de l'IGN)**

## Volume total des prélèvements d'eau douce en m<sup>3</sup>



## Qualité écologique des rivières du territoire



Source : application Qualité rivière des Agences de l'eau, année 2025

## Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

### Contributions des politiques publiques

- Engagements en faveur de la santé
- Alimentation et sport
- Lutte contre les violences faites aux femmes

## Engagements en faveur de la santé

### Adhésion à 4 Communautés professionnelles territoriales de santé

Le plan national « Ma Santé 2022 » a encouragé la création de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur l'ensemble du territoire national. En décloisonnant le système de soins, et en améliorant la coordination des acteurs, les bénéfices attendus sont l'amélioration de la fluidité des parcours de santé des patients et l'accompagnement à la recherche d'un médecin traitant sur leur territoire respectif.

L'adhésion de GrandAngoulême à 4 CPTS permettra à l'agglomération de contribuer à la construction des projets de santé territoriaux et de conforter le partenariat avec les professionnels de santé du territoire.

### .getLabel VIE : transition écologique et social en crèche

En lien avec la CAF, un projet de démarche territoriale en transition écologique et sociale, porté par l'association LABEL VIE, a été proposé aux élus et techniciens gestionnaires des crèches du territoire. Le LABEL VIE s'inscrit dans une démarche globale d'une durée de 3 ans. Il vise à former les directions au management afin d'améliorer les contributions environnementales et sociales des activités et des services. Les équipes sont quant à elles formées à l'éducation à l'environnement dès la petite enfance. Au total, **2 très grandes crèches (60 berceaux et plus), 7 crèches (59 berceaux et moins) et 1 relais petite enfance sont concernées par cette labellisation.**



Nom		Communes de GrandAngoulême concernées
CPTS d'Angoulême	Pays	Angoulême, Soyaux, L'Isle d'Espagnac, Gond-Pontouvre et St-Yrieix-sur-Charente
CPTS Angoumois	Sud-	Garat, Sers, Dirac, Dignac, Voeuil-et-Giget, Torsac, Puymoyen et Mouthiers-sur-Boème
CPTS Angoumois	Ouest-	Marsac, Asnières-sur-Nouère, Fléac, St-Saturnin, Linars, St-Michel, Nersac, La Couronne, Trois-Palis, Sireuil, Roullet St-Estèphe, Claix, Plassac-Rouffiac et Voulgézac
CPTS Touvre	Terres de	Ruelle sur Touvre, Brie, Champniers, Mornac, Magnac, Touvre, Balzac et Vindelle

## Alimentation et sport

### Gratuité du dispositif Panier jeunes pousses

L'agglomération de GrandAngoulême s'est engagée depuis juin 2024 dans le dispositif Panier Jeunes Pousses consistant en la distribution de paniers de légumes bio et d'ateliers cuisine ou santé environnementale aux femmes enceintes résidant sur GrandAngoulême. Des structures partenaires accompagnent les habitants des quartiers prioritaires de la ville dans l'accès à ces paniers. Le premier bilan de l'expérimentation sur 1 an a montré que **le dispositif a bénéficié à 20% des femmes enceintes du territoire, réparties sur 34 communes**. 53 ateliers ont été organisés et 3788 paniers ont été livrés.

Après avoir constaté un ralentissement des inscriptions suite à l'introduction d'une participation financière début 2025, le conseil communautaire a finalement voté la gratuité du dispositif. En outre, plus le quotient familial est faible, plus le nombre de paniers distribués évolue positivement.



Co-bénéfice de l'action : soutien à la filière bio locale



### Adhésion de GrandAngoulême à la charte des collectivités actives du programme national nutrition santé

GrandAngoulême s'est engagée en tant que collectivité active du Programme National Nutrition Santé, en signant une charte avec l'Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. Cette participation permettra de valoriser les actions en faveur de la nutrition, de la santé et de la lutte contre la sédentarité, déjà engagées par la collectivité dans le cadre de son Plan d'actions santé, de son Projet Alimentaire Territorial, de sa politique de cohésion sociale via le Contrat de Ville, de sa politique sportive et de ses politiques en faveur des mobilités douces. Citons parmi elles, le dispositif "Panier jeunes pousses" ou la Maison Sport Santé GrandAngoulême.

- Nombre de licences de sports annuelles : **-10,4% en 2022 par rapport à 2018**
- Nombre d'associations pour 1000 habitants : 24 en 2025 contre 32,2 en 2022

# Épanouissement de tous les êtres humains

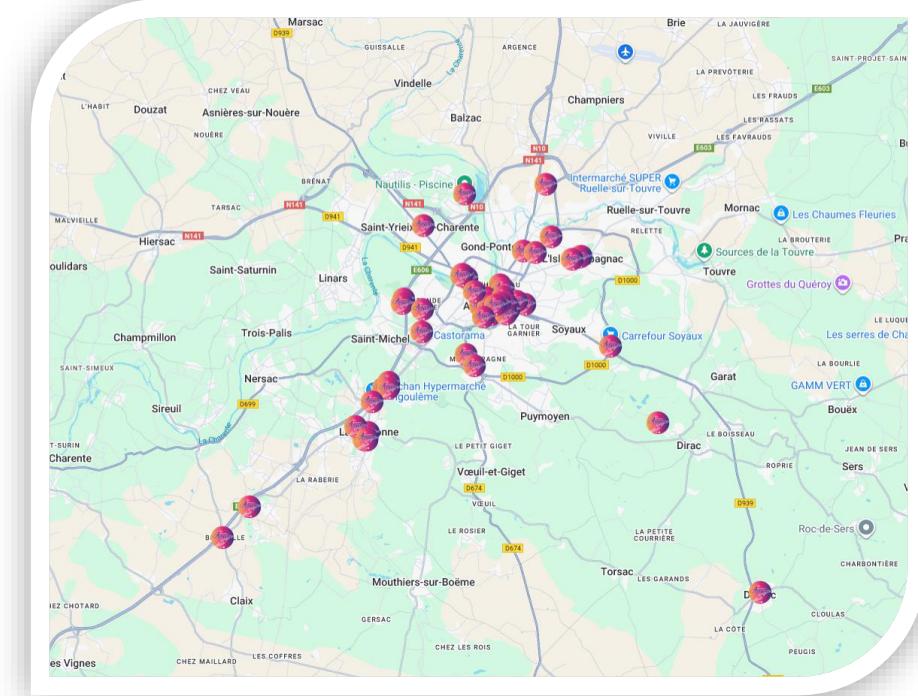
## Dispositif « Demandez Angela ! » pour lutter contre les violences faites aux femmes

Le déploiement du dispositif « Demandez Angela ! » se poursuit. Il vise à créer un réseau de commerçants et d'acteurs engagés, lutter contre l'insécurité, permettre aux victimes de trouver des lieux sûrs, sensibiliser le grand public au harcèlement de rue. Les commerçants volontaires sont formés par le Planning familial et la Police nationale pour accueillir et aider les victimes de harcèlement dans l'espace public.

### Bilan 2025 :

- Catégorie Commerces : 47 nouvelles adhésions (au 17/11/25) soit 90 commerces labellisés, et 320 personnes formées pour accueillir et mettre à l'abri les victimes
- Catégorie ERP : 188 agents des ERP de GrandAngoulême formés + Préfecture(10agents), Ville d'Angoulême (64agents), Ville de La Couronne (21agents)

**Au total au 17/11/25 : 144 partenaires adhérents, soit 850 personnes formées (toutes catégories confondues)**



# Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

## Indicateurs clés

# Épanouissement de tous les êtres humains – indicateurs clés

## Accès aux soins sur GrandAngoulême

APL\* aux médecins généralistes de moins de 65 ans : 3,0 en 2021 (légèrement sous la moyenne nationale)

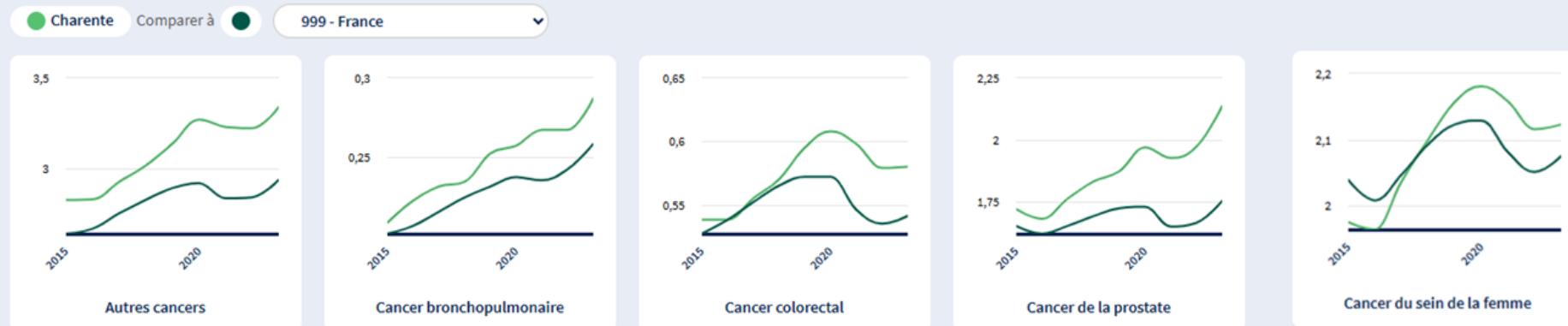
APL\* aux infirmiers de moins de 65 ans : 99,4 en 2021 (très en dessous de la moyenne nationale)

APL\* aux masseurs-kinésithérapeutes de moins de 65 ans : 67,6 (très en dessous de la moyenne nationale)

\* Accessibilité potentielle localisée

## Evolution de la prévalence des cancers en Charente comparée à la France

Prévalence (%) | en France | tous âges | tous sexes | 2023



Source : DATA Ameli

# Épanouissement de tous les êtres humains – indicateurs clés

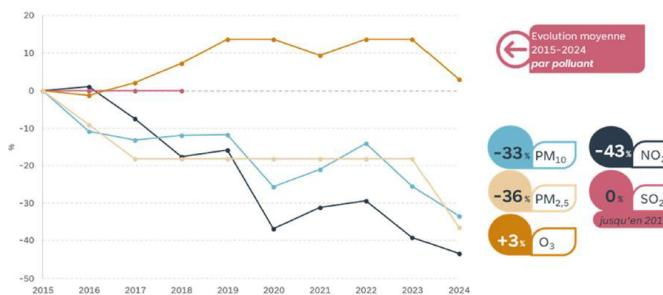
## Santé environnementale

### Qualité de l'eau potable distribuée

- 100% de taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie et les paramètres physico-chimiques en 2024 comme en 2023
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 64 en 2023 et en 2024

### Qualité de l'air

La tendance d'évolution par polluant réglementé est globalement à la baisse.



## Risques naturels et vulnérabilité au changement climatique

- Ressource en eau** : La totalité du bassin de la Charente est en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), traduisant un déséquilibre durable entre disponibilité de la ressource et besoins.
- Inondation et pollutions** : Le territoire est exposé au risque inondation (débordement et ruissellement) : jusqu'à 2100 habitants et 2000 emplois exposés selon l'aléa. Les risques de pollutions sont accentués par la concentration des épisodes pluvieux due au changement climatique.

A noter que la vulnérabilité au changement climatique concerne les dommages futurs que pourrait subir le territoire, alors que beaucoup d'indicateurs ne prennent en compte que l'état des lieux actuel.

## Finalité 4 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

### Contributions des politiques publiques

- Aide à la production et à la rénovation du parc social
- Appui aux communes
- Politique de la ville
- Solidarité Internationale

# Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

## Aide à la production et à la rénovation du parc social

### Appel à projets 2024 :

- 104 logements sociaux avec une subvention validée par GA
- 181 logements de plus de 10 ans à réhabiliter avec une subvention validée par GA

### Appel à projets 2025/2026 :

- 239 logements sociaux (en cours de validation par GA)
- 282 logements de plus de 10 ans à réhabiliter (en cours de validation par GA)

## Appel à manifestation Alimentation, santé, bien-être, environnement en Quartiers Politique de la ville

En 2025, GrandAngoulême a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Alimentation, santé, environnement » dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030. Il doit permettre de faire émerger des projets associatifs sur l'éducation à une alimentation de qualité et l'accès à des aliments sains plus particulièrement à destination des ménages vivant en QPV, des familles monoparentales, des personnes seules et des personnes âgées. **La subvention annuelle pour les projets en QPV est de 15000€ sur 3 ans.**

## Appui aux communes

Le « Rapport annuel des coopérations de GrandAngoulême avec ses communes membres » décrit les actions et les services relevant de « l'appui aux communes » réalisé par l'EPCI. Parmi ces actions, il existe 8 fonds de concours thématiques à destination des communes dont 3 créés en 2024 : Restauration du patrimoine vernaculaire; Petite enfance et Biodiversité.

De plus, le dispositif « fonds de concours solidarité » qui vise à soutenir les communes qui ne s'inscrivaient pas dans les propositions déjà offertes, se poursuit depuis 2022.

## Solidarité Internationale eau, assainissement et déchets

Un nouvel appel à projet a été lancé en 2025 qui vise à :

- Promouvoir l'accès à l'eau, l'assainissement et une gestion plus durable des déchets ;
- Soutenir la dynamique de la société civile locale en matière de solidarité internationale et participer à la valorisation des savoir-faire locaux à l'étranger ;
- Sensibiliser la population aux enjeux de la Solidarité internationale et à l'accès des biens essentiels pour l'humanité.

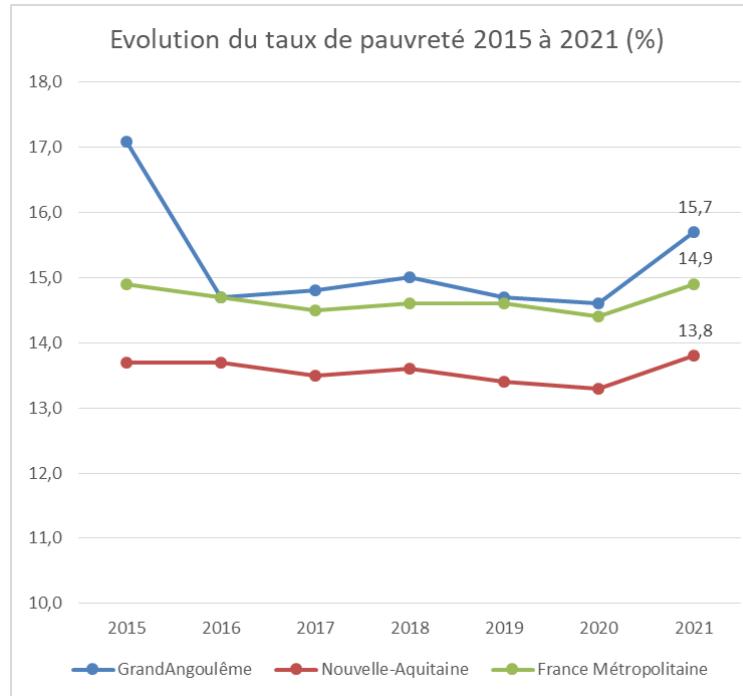
## Finalité 4 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

### Indicateurs clés

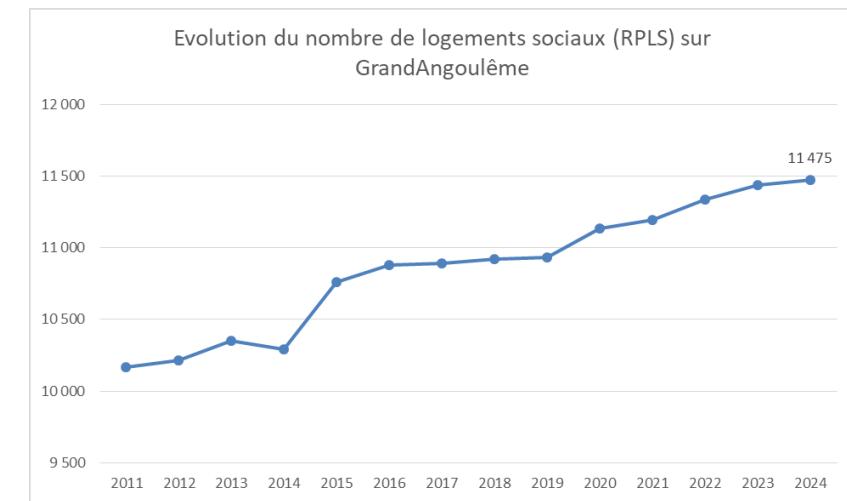
# Cohésion sociale et solidarité - indicateurs clés

## Taux de pauvreté : 15,7% en 2021

Le taux de pauvreté sur le territoire se situe au dessus de la moyenne régionale et française.



**Logements sociaux** : 11475 logements sociaux avec 4,1 demandes pour 1 attribution en 2024



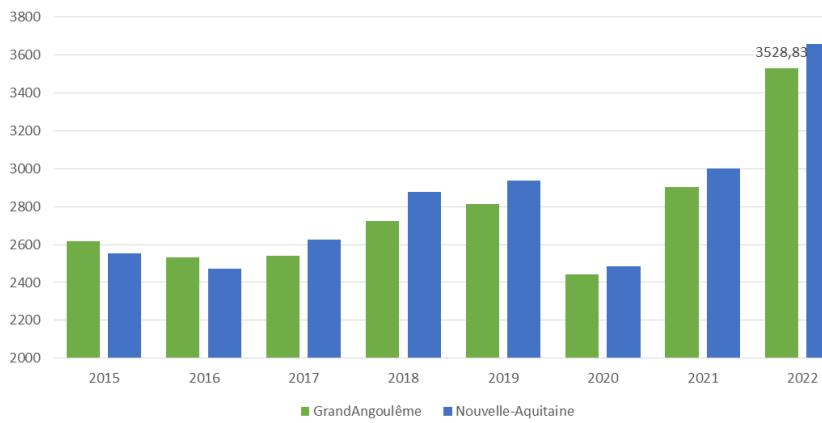
## Nombre de demandes en logements sociaux pour une attribution



# Cohésion sociale et solidarité - indicateurs clés

## Dépense énergétique par habitants : 3528,83 € en 2022, en forte augmentation

Evolution des dépenses énergétiques en euros par habitants entre 2015 et 2022



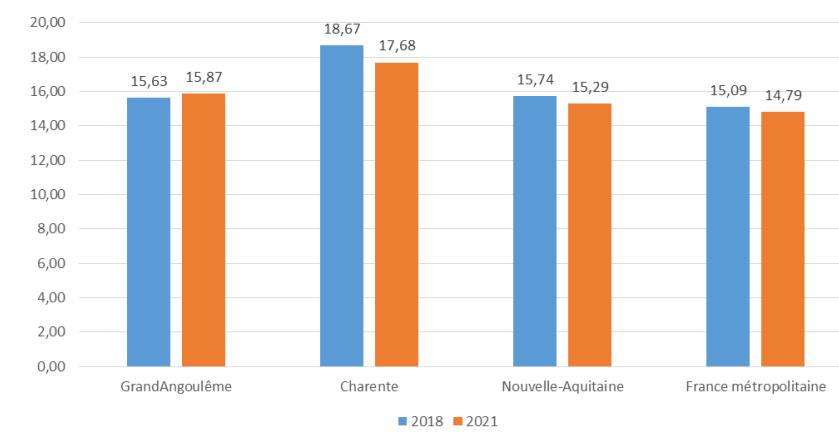
## Prix de l'eau : 2,39 m3, au dessus de la moyenne nationale

Comparatif prix du m3 d'eau

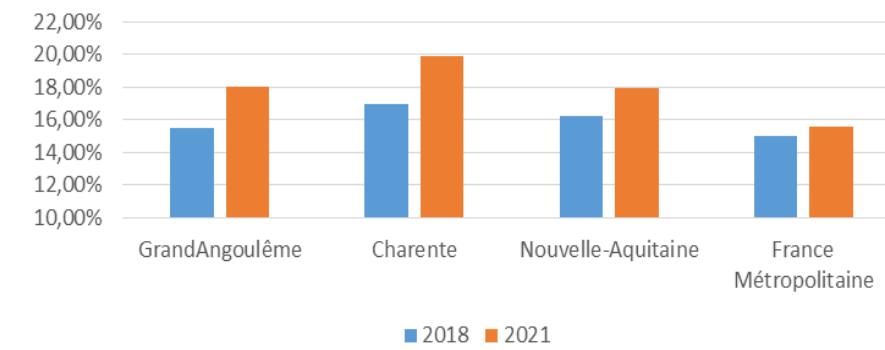


## Précarité énergétique logement et mobilité

Part de ménages en situation de précarité énergétique logement (%)



## Part des ménages en situation de précarité énergétique mobilité



## Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

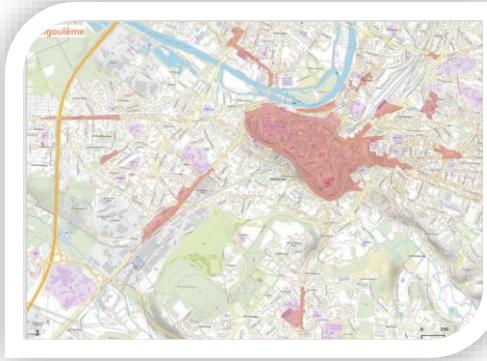
### Contributions des politiques publiques

- **Soutien aux commerces de proximité**
- **Prévention des déchets**
- **Accompagnement des acteurs à la transition écologique**

## Soutien aux commerces de proximité

Le Document d'Aménagement artisanal, commercial et logistique, adopté le 02 juillet 2025 dans le SCOT-AEC, porte l'ambition de rapprocher le commerce de l'habitat, d'animer le territoire, de limiter les flux de véhicules particuliers et de promouvoir un développement minimisant la consommation foncière. Pour cela un atlas des centralités a été réalisé pour favoriser l'implantation de commerces dans les zones définies.

En complément, l'Action Collective de Proximité (ACP), dispositif cofinancé par la région Nouvelle-Aquitaine, vise à renforcer les centralités et à limiter la vacance commerciale en finançant, en accompagnant et en valorisant des très petites entreprises (TPE) pour leurs projets d'investissement.



Extrait du DAACL

## Prévention des déchets : ouverture du Plan B et de La Bascule

Le 12 avril 2025 le lieu « partagé » **le Plan B** a ouvert ses portes. Il regroupe des acteurs associatifs dont les compétences en matière de prévention des déchets sont reconnues. Ce lieu permet au citoyen d'avoir accès à une recyclerie et à des services de reconditionnement, d'entretien et de réparation pour les appareils électroménagers, les vélos et le matériel informatique.

**La Bascule** a également ouverte ses portes en 2025. En favorisant leur réemploi, cette initiative cherche à réduire le volume de déchets produits par le BTP. Pour cela, le chantier d'insertion propose de mobiliser ses compétences pour collecter les matériaux sur chantier, les réhabiliter et les vendre aux professionnels et particuliers. Pour aider la structure dans son démarrage, GrandAngoulême (ainsi que l'Etat, le Département et la Région) a soutenu financièrement La Bascule dans le cadre d'une Convention de soutien au démarrage.



Le Plan B



La Bascule

# Modèles de production et de consommation responsables

## Accompagnement des acteurs à la transition écologique

### Transition écologique des activités culturelles sur le territoire

Depuis janvier 2025, GrandAngoulême mène une démarche d'accompagnement des acteurs culturels du territoire à la transition écologique. De février à septembre, le diagnostic des pratiques des acteurs culturels a permis d'identifier les principales problématiques à résoudre : la formation et la coopération des acteurs, la réduction des impacts liés à la mobilité des publics et des artistes ou encore l'économie des ressources (énergie, alimentation, matériel).

A la suite de ce diagnostic, en octobre, les acteurs culturels du territoire ont été conviés à des ateliers de concertation sur les mobilités durables, les déchets et la pollution et le numérique responsable.

Cette démarche aboutira à une charte ainsi qu'une feuille de route assortie d'indicateurs qui permettront de mesurer et valoriser les progrès réalisés.

**CARPIÈRE FAUPELÉ**  
**conservatoire**



### L'Atelier des transitions, à destination des petites entreprises

Lancé fin 2025, l'Atelier des Transitions est un programme de GrandAngoulême qui vise à accompagner, pendant 6 mois, des entreprises de plus de 10 salariés dans leur transition écologique. Il combine des ateliers collectifs, de la mise en réseau et un accompagnement individuel pour aider chaque entreprise à questionner son modèle économique à la lumière des enjeux écologiques, définir des actions concrètes et construire une feuille de route en faveur du développement durable. Ce programme prendra fin en juin 2026.

## Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

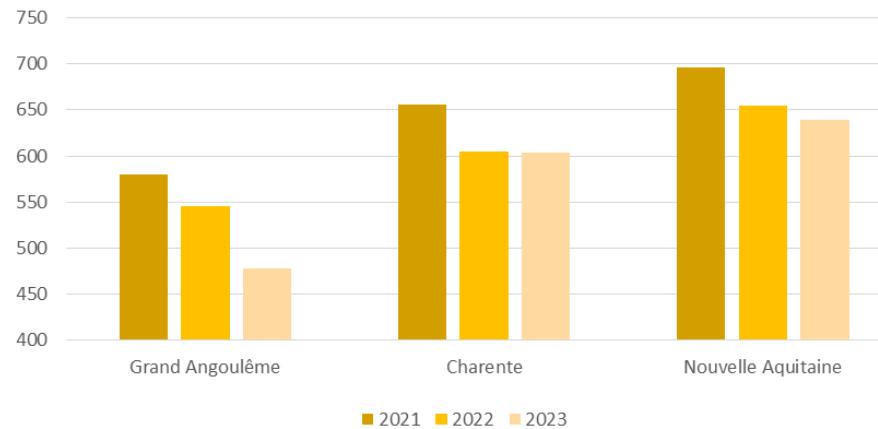
### Indicateurs clés

# Modes de production et de consommation responsables – indicateurs clés

## Production de déchets ménagers assimilés

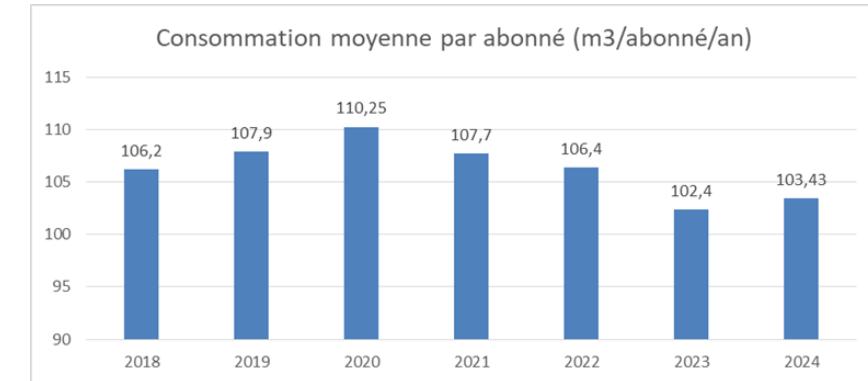
En 2018, le Programme local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) fixait pour objectif de réduire de 20% la production de déchets ménagers assimilés (DMA) entre 2018 et 2025, soit de 595 kg/habitant/an en 2018 à 476 kg/habitant/an en 2025. En 2023, le ratio de production de DMA sur le territoire de Grand Angoulême atteignait 478,4 kg/hab.

Evolution de la production de déchets ménagers assimilés en kg/hab/an

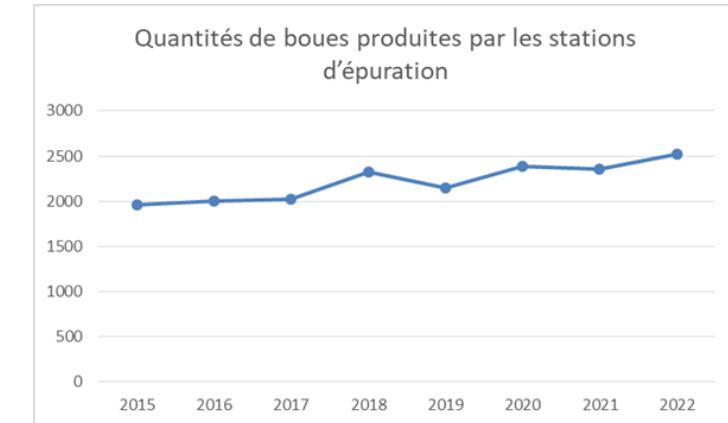


**1030 kt de déchets inertes du BTP en Charente en 2021**  
(Source : ORDEC)

## Consommation d'eau annuelle par abonné

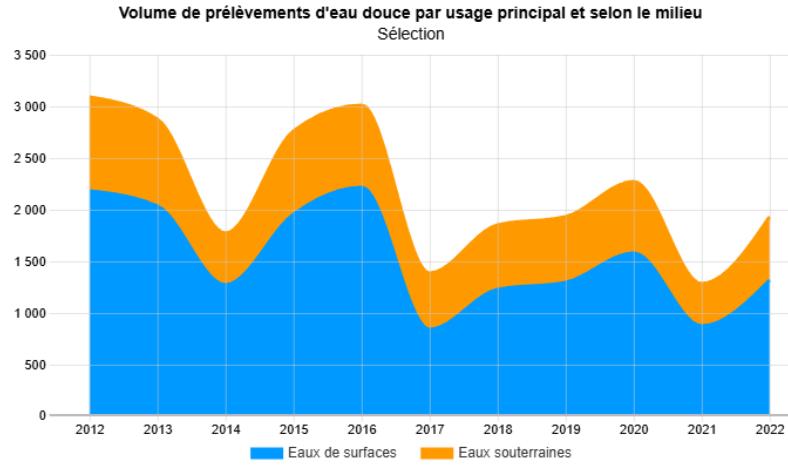


## Boues des Stations d'épuration

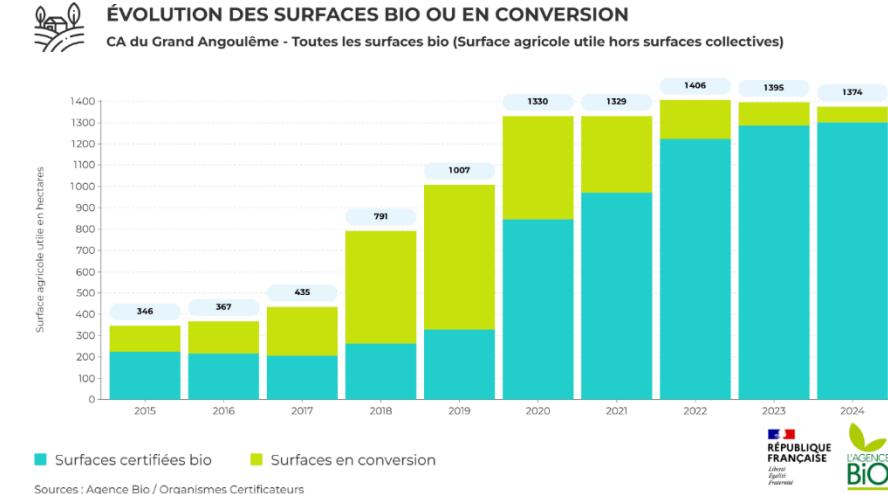


# Modes de production et de consommation responsables – indicateurs clés

**Volume d'eau utilisé pour l'irrigation : 1.932.000 m<sup>3</sup> en 2022**



**Surface Agricole Utile en bio : 1374 ha, soit 6,13% de la SAU en 2024**



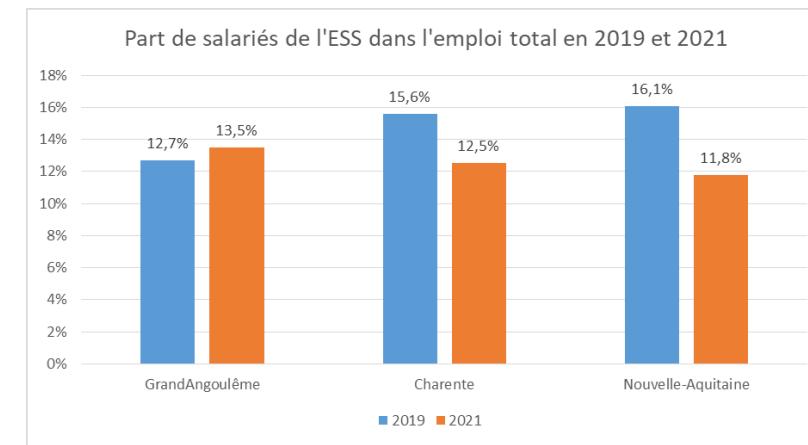
**Degré d'autonomie alimentaire du territoire : 1,33%**

# Modèles de production et de consommation responsables – indicateurs clés

## Economie sociale et solidaire

### 6843 postes dans l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire en 2021

Une part de 13,5% dans l'emploi total en 2021 en hausse par rapport à 2019, et supérieure aux taux départementaux et régionaux



## Cartographie des structures de l'Economie sociale et solidaire sur GrandAngoulême

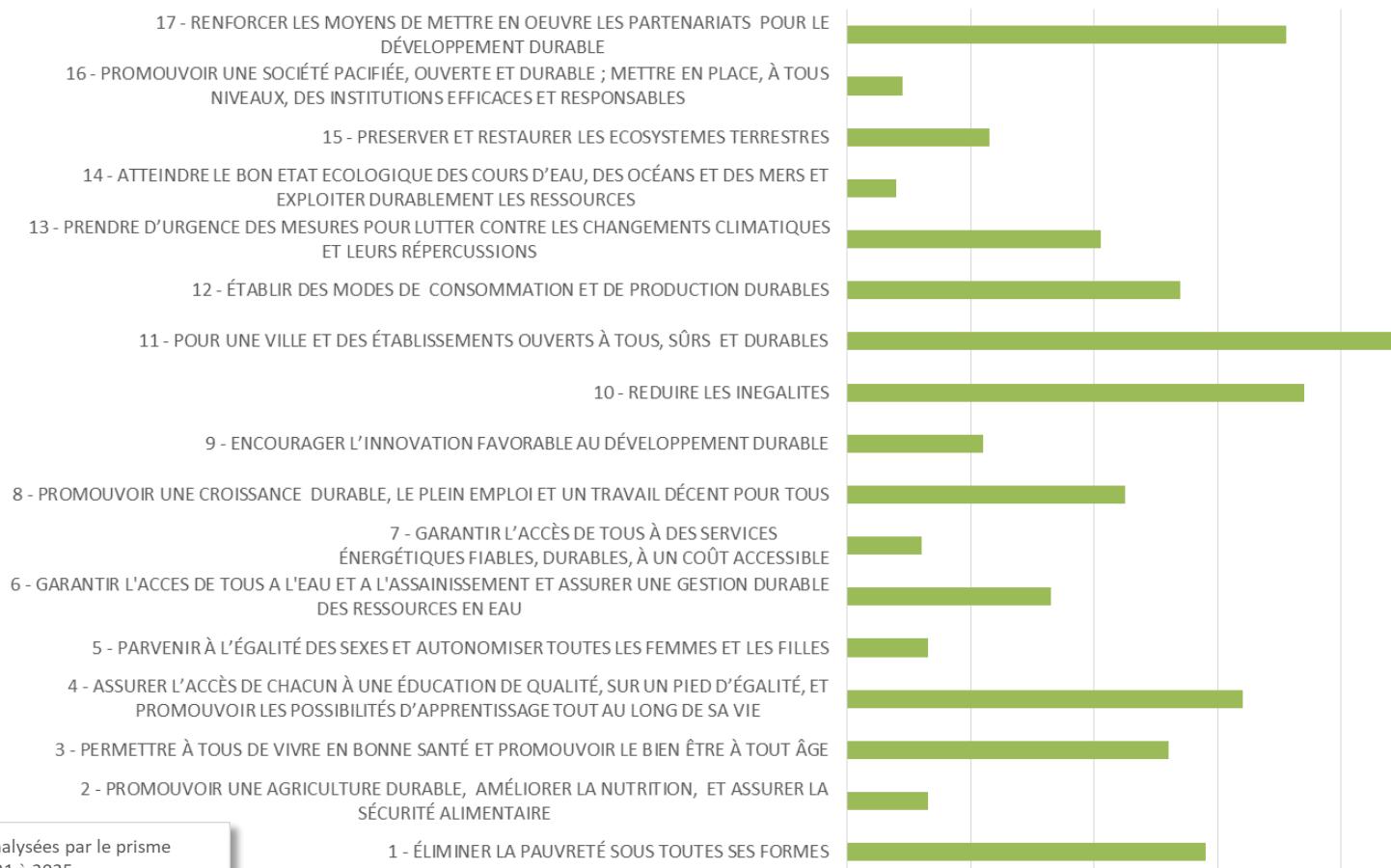
Une cartographie interactive a été ligne sur le site de GrandAngoulême permettant de découvrir le panel de services proposés par les entreprises relevant de l'ESS.



# Objectifs de Développement Durable dans les délibérations

# Objectifs de Développement Durable dans les délibérations

**Réultat des cartouches ODD renseignées par les services pour les 361 délibérations du bureau et du conseil communautaire prises du 1<sup>er</sup> janvier au 16 octobre 2025 :**



Nombre de délibérations analysées par le prisme des ODD de 2021 à 2025

